



Président : M. Narciso G. REYES (Philippines).

En l'absence du Président, M. Brito (Brésil), vice-président, prend la présidence.

POINT 44 DE L'ORDRE DU JOUR

Activités opérationnelles pour le développement : rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (suite) [A/8399, A/8403, chap. VIII, sect. A, B, C et D; E/4954, E/5043/Rev.1] :

- a) Programme des Nations Unies pour le développement (A/C.2/L.1146, L.1150, L.1153);
- b) Fonds d'équipement des Nations Unies (A/C.2/L.1151);
- c) Activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général;
- d) Programme des Volontaires des Nations Unies (E/5028, A/C.2/L.1145)

1. M. HUTAGALUNG (Indonésie) se félicite des réformes que le PNUD a accomplies avec succès pour améliorer son efficacité et être mieux à même de gérer des programmes plus importants qui doivent avoir doublé de volume en 1975 pour réaliser l'objectif qu'on s'est fixé. La décentralisation des pouvoirs, telle qu'elle se reflète dans la structure régionale actuelle, ainsi que, dans toute la mesure possible, la délégation de pouvoirs pratiquée du Siège aux services extérieurs sont essentielles pour la programmation par pays, processus qui consiste à intégrer les contributions du PNUD aux activités nationales de développement. Le représentant de l'Indonésie félicite les 20 Etats qui ont présenté leur programme national au Conseil d'administration pour que celui-ci l'examine à sa treizième session.

2. La délégation indonésienne note avec satisfaction que le programme approuvé par le Conseil d'administration à sa onzième session est le plus important qu'ait jamais entrepris le PNUD, tant par le nombre des projets que par le coût total des activités du Programme. Il est clair que le PNUD est capable d'exécuter des programmes plus importants si on lui en donne les moyens. Aussi est-il regrettable que les contributions financières au PNUD n'aient même pas atteint le minimum espéré en 1970. Avec le gaspillage dû au fait que certains moyens restent inutilisés à la suite de la réorganisation du PNUD, il va être difficile d'administrer le Programme de manière efficace, et cela risque d'ébranler la confiance des pays en voie de développement. M. Hutagalung approuve les mesures prises par la Direction pour

renforcer le rôle du PNUD dans la promotion des investissements consécutifs.

3. En ce qui concerne les activités de coopération technique entreprises par le Secrétaire général, la délégation indonésienne appuie avec satisfaction la résolution 1601 (LI) du Conseil économique et social et espère que la Commission recommandera à l'Assemblée générale de l'adopter.

4. La délégation indonésienne félicite les intéressés des progrès accomplis dans la mise en place du Programme des Volontaires des Nations Unies et note avec satisfaction que des volontaires ont déjà été envoyés sur le terrain. La délégation indonésienne votera donc pour le projet de résolution A/C.2/L.1145.

5. M. Hutagalung remercie le représentant de l'Australie des aimables remarques qu'il a faites à propos des opérations du Fonds des Nations Unies pour le développement de l'Irian occidental. Ces opérations touchent maintenant à leur fin et vont aller en s'amenuisant pour s'achever dans deux ou trois ans. Elles devraient être suivies d'activités consécutives, et la délégation indonésienne espère que le PNUD en tiendra compte dans les futures allocations de fonds à l'Indonésie. Le Gouvernement indonésien remercie les Gouvernements australien et néerlandais des contributions qu'ils ont faites au Fonds.

6. Le projet de résolution A/C.2/L.1146, dont l'Indonésie est l'un des auteurs, n'appelle pas de commentaire. Un certain nombre de raisons militent en faveur de l'élargissement de la composition du Conseil d'administration. D'une part, un Conseil plus nombreux serait plus représentatif des pays développés comme des pays en voie de développement et, d'autre part, avec l'augmentation du nombre des Etats Membres de l'ONU depuis 1965, davantage de pays en voie de développement voudront peut-être faire partie du Conseil. Comme l'augmentation du nombre des membres du Conseil n'aura de sens que si les pays donateurs sont en sa faveur, le projet de résolution prévoit deux sièges supplémentaires pour les pays donateurs, qui sont déjà bien représentés et dont le nombre n'a pas augmenté à l'ONU depuis la création du PNUD. La présence d'un plus grand nombre de pays bénéficiaires rehaussera le prestige du PNUD en tant qu'organe de coopération fondé sur un véritable esprit d'association entre pays développés et pays en voie de développement. La confiance que les pays bénéficiaires ont dans le PNUD en sera renforcée et l'exécution des programmes au niveau des pays sera améliorée. L'élargissement proposé dans la composition du Conseil d'administration n'affaiblira en rien la position des pays donateurs dans la prise des décisions. Le Conseil

d'administration a toujours eu l'excellente réputation de prendre ses décisions par consensus, et la délégation indonésienne compte fermement que cette tradition sera maintenue. Le succès du PNUD dépend de la volonté politique collective de tous les pays participants certes, mais en particulier de celle des pays donateurs. On a invoqué l'argument qu'en augmentant le nombre des membres du Conseil, on nuirait à son efficacité. Mais le représentant de l'Indonésie fait remarquer que le Conseil d'administration est un organe directeur qui ne s'occupe pas des aspects techniques. Les questions financières et budgétaires qui se posent seront réglées par le nouveau comité budgétaire et financier; il n'y a donc aucune raison pour que l'efficacité du Conseil souffre de l'augmentation du nombre de ses membres.

7. En conclusion, la délégation indonésienne tient à rendre hommage au Directeur du PNUD à l'occasion de son départ. M. Hoffman s'est révélé un administrateur d'envergure internationale totalement voué au service de l'humanité, et l'Indonésie, qui a bénéficié des activités du PNUD, a des raisons toutes particulières de regretter son départ.

8. M. OHIAMI (Togo) rend hommage à M. Hoffman pour l'œuvre qu'il a accomplie à la tête des activités d'assistance des organismes des Nations Unies au cours des 13 années écoulées; grâce à lui, le PNUD a maintenant assez de maturité pour poursuivre sa tâche avec efficacité sans sa direction éclairée.

9. Le Togo a toujours versé une modeste contribution au PNUD et continue à accroître cette contribution dans toute la mesure de ses moyens.

10. En principe, la délégation togolaise est en faveur de l'élargissement de la composition du Conseil d'administration mais, animée également d'un souci d'efficacité, elle espère que la Commission pourra parvenir à un accord sur le projet de résolution A/C.2/L.1146.

11. Le Gouvernement togolais s'intéresse particulièrement au Programme des Volontaires des Nations Unies. Les commentaires du Secrétaire général figurant au paragraphe 15 du document E/5028 expriment parfaitement l'opinion du Togo à ce sujet. Le programme va favoriser le développement économique et le progrès social grâce à la participation active des jeunes et à une participation accrue du public en général aux efforts de développement des pays en voie de développement. Toutefois, le programme a besoin d'être soutenu, en particulier par les pays en voie de développement eux-mêmes. Comme il présente un intérêt spécial pour ces pays, le centre de coordination du programme devrait être situé dans une région suffisamment proche des pays qui ont le plus besoin d'assistance. Les contacts et les activités seraient ainsi beaucoup plus utiles et efficaces. La délégation togolaise note à la lecture du paragraphe 10 du document E/5028 que, en règle générale, les pays bénéficiaires devront prendre à leur charge les dépenses locales relatives à l'élément "volontaires", mais que si les circonstances ne leur permettaient pas de le faire, les dépenses en question seraient imputées sur le budget du projet. Il convient d'envisager cette possibilité tout spécialement dans le cas des pays en voie de développement les moins avancés, qui sont vraisemblablement ceux qui feront

le plus appel aux volontaires. L'emploi de volontaires ne doit pas représenter pour leur budget une charge telle qu'ils doivent renoncer à profiter du programme. Il faut veiller particulièrement, dans le recrutement et la formation, à s'assurer les services de volontaires efficaces et qualifiés. Le Togo a versé une contribution symbolique au Fonds bénévole spécial et figure parmi les auteurs du projet de résolution A/C.2/L.1145; il espère que ce projet sera adopté à l'unanimité et que beaucoup d'autres pays seront bientôt à même d'apporter leur appui au Programme des Volontaires des Nations Unies.

12. M. NUR (Somalie) dit que le départ de M. Hoffman laissera un vide au PNUD où l'on regrettera ses qualités de chef et d'administrateur et son dévouement à la cause qu'il servait.

13. Les activités du PNUD sont l'un des rares succès des Nations Unies. La délégation somalie se félicite de la décision prise par le Conseil d'administration de réorganiser les opérations administratives du Programme. La programmation par pays va renforcer l'efficacité des projets. En 1970, bien que le Conseil d'administration se soit occupé essentiellement des problèmes touchant la réorganisation, le PNUD a exécuté le plus grand programme de son histoire. A mesure que l'organisation grandit, la décentralisation devient plus urgente et le Conseil d'administration doit prendre des décisions de plus en plus nombreuses et délicates. Les choses se compliquent encore au stade de la prise de décision du fait de la grande diversité des projets à exécuter dans des conditions très diverses. Il faut que les décisions soient prises rapidement, sans les délais inutiles résultant de la centralisation, délais dont la Somalie a une certaine expérience. La méthode la plus efficace consiste à tenir pleinement compte des conditions locales pour la planification et l'exécution des programmes; c'est pourquoi la Somalie se félicite de l'initiative tendant à déléguer des pouvoirs aux représentants résidents.

14. La délégation somalie appuie le projet de résolution A/C.2/L.1146. Un certain nombre de délégations ont exprimé des appréhensions et craignent que l'augmentation des membres du Conseil d'administration ne nuise à son efficacité. Or, si l'on veut mettre l'accent sur la notion de programmation par pays et de programmation régionale, il est logique d'accroître le nombre des membres du Conseil d'administration. On a tort de penser que l'élargissement de la composition du Conseil va avantager les pays bénéficiaires au détriment des pays donateurs. Il ne faut pas envisager le problème sous l'angle de l'opposition entre deux groupes, mais plutôt dans l'optique d'un effort de coopération de tous les Etats Membres. L'augmentation du nombre des membres du Conseil d'administration va renforcer les activités du PNUD en facilitant l'expression de vues différentes sur les efforts de coopération des Etats Membres.

15. M. MINIKON (Libéria) rend hommage à M. Hoffman, qui a apporté une contribution importante à la paix et la compréhension internationales, éléments indispensables du développement et du progrès.

16. Les activités du PNUD sont devenues partie intégrante des efforts de la plupart des pays en voie de développement

pour élaborer et exécuter des projets et des politiques à court et à long terme. Son œuvre complète le rôle essentiel et vital que joue l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

17. Le Libéria bénéficie d'un certain nombre de projets auxquels le PNUD contribue aux niveaux national, régional et interrégional; ces projets intéressent le logement, l'éducation, la formation, la promotion des exportations, les télécommunications et l'agriculture. L'un des faits nouveaux les plus marquants est l'aide apportée en vue de la mise sur pied de l'Association pour le développement et la riziculture en Afrique de l'Ouest (ADRAO), projet régional qui intéresse 11 Etats africains. La première session du Conseil d'administration de l'Association s'est tenue au Libéria en septembre 1971 et son siège est établi à Monrovia. L'Association a bénéficié de l'aide active de nombreux autres gouvernements et institutions internationales.

18. La délégation libérienne espère que l'on accordera plus d'attention à l'utilisation effective des ressources du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, qui semble avoir une réserve plus que suffisante pour les projets présents ou à venir. Les pays qui ont des problèmes de population doivent faire appel au Fonds et il faut aussi encourager les contributions. M. Minikon approuve la suggestion selon laquelle le PNUD doit s'efforcer de mieux utiliser les institutions régionales, y compris les banques de développement régional, en tant qu'organisations chargées de l'exécution.

19. Il ne faut pas que le PNUD fasse trop de place aux activités de préinvestissement, qui semblent trop mettre l'accent sur le capital étranger. Chaque pays doit avoir le droit de décider de la source de ses capitaux d'investissement et il ne faut pas affaiblir le rôle du PNUD, qui doit être celui d'un catalyseur pour le transfert des connaissances, des compétences et des techniques. Le PNUD doit aider les pays en voie de développement à faire la distinction entre les types d'investissement qui leur permettront de vaincre le sous-développement et ceux qui n'y contribueront pas. L'étude faite par le Directeur du rôle du PNUD en matière de préinvestissement doit inclure le concept des projets pilotes qui, surtout en agriculture, seront un moyen précieux de stimuler la production. Le PNUD doit aussi aider les pays les moins avancés à acquérir les connaissances nécessaires pour formuler des projets d'investissement. Dans la programmation par pays, les gouvernements bénéficiaires doivent participer, avec l'aide des représentants résidents, aux décisions prises sur la base d'études de faisabilité. Les efforts faits pour renforcer et réorganiser le PNUD, tant au Siège que dans les bureaux extérieurs, sont satisfaisants; ils exigent des ressources accrues et donc la bonne volonté et la résolution de tous les intéressés.

20. Il est évident que le Programme des Volontaires des Nations Unies a répondu à l'extension des mouvements de volontaires à travers le monde. Il satisfait le désir intense de la jeunesse d'accélérer le processus de transformation indispensable à une société qui s'efforce de résoudre les problèmes que lui pose le progrès rapide de la science et de la technologie. La délégation libérienne se félicite dudit

programme et souhaite le voir se développer. C'est une initiative louable que celle qui consiste à aider les gouvernements à identifier les projets pour lesquels ils ont besoin de l'aide de volontaires. Puisque ce sont les pays en voie de développement les moins avancés qui auront surtout besoin de volontaires, il faudrait les dispenser de prendre les dépenses locales à leur charge. Il doit y avoir un échange de volontaires entre les pays en voie de développement et les pays développés car un tel échange accélérera le progrès économique et social et entraînera une meilleure compréhension entre les peuples. Il convient de rédiger un code de conduite à l'intention des Volontaires des Nations Unies. Une coordination doit exister entre toutes les organisations de volontaires et le Programme des Nations Unies; c'est pourquoi la délégation libérienne fait sien le point de vue selon lequel l'accord entre le Secrétariat international du service volontaire et les Volontaires des Nations Unies doit être suivi par d'autres accords semblables.

21. Etant donné que le nombre de pays en voie de développement qui sont Membres de l'ONU s'est accru de façon substantielle, il faut que le nombre de leurs membres au Conseil d'administration augmente dans les mêmes proportions, afin de rendre celui-ci plus représentatif et plus efficace. La délégation libérienne espère donc que le projet de résolution A/C.2/L.1146 trouvera un plus large appui.

22. M. N'DIAYE (Sénégal) associe sa délégation à l'hommage rendu au Directeur du PNUD à l'occasion de son départ. Le Sénégal et les autres membres de l'ADRAO sont particulièrement reconnaissants à M. Hoffman de l'aide qu'il a fournie en apportant la révolution verte à l'Afrique.

23. Quelques-uns des chiffres indicatifs de planification pour la période 1972-1976 parus dans l'annexe III du document E/4954 doivent être modifiés immédiatement. Le Sénégal figure dans le cinquième groupe, parmi les pays dont le chiffre indicatif de planification est de 10 millions de dollars. Dans le troisième groupe figurent trois pays qui sont au même niveau de développement que le Sénégal; c'est pourquoi la délégation sénégalaise s'étonne que ces pays bénéficient d'un chiffre supérieur. Si c'est le nombre d'habitants qui a été l'un des critères utilisés pour calculer les chiffres indicatifs de planification, la délégation sénégalaise est obligée de rejeter cette manière d'aborder le problème étant donné que seule l'aide spécifiquement humanitaire peut être liée au chiffre de la population. Les chiffres indicatifs de planification actuellement en vigueur ne semblent pas refléter la politique des Nations Unies, qui tend à favoriser tout spécialement les pays en voie de développement les moins avancés, sans préjudice de l'aide apportée aux pays plus avancés du même groupe. Dans les critères servant à établir les chiffres indicatifs de planification, il convient de tenir compte des efforts que déploient les gouvernements pour entreprendre et mener à bien leurs activités de développement. Il ne sert à rien de soutenir un pays dont les activités de développement sont diffuses et dispersées. La capacité pour un gouvernement d'entreprendre une action à l'échelle nationale sans avoir recours à des mesures coercitives constitue un autre critère valable puisqu'il est un indice sérieux de la volonté de ce pays de sortir du cercle vicieux du sous-développement.

24. Le PNUD doit jouer un rôle majeur dans la promotion des investissements consécutifs. Il n'est guère utile de

désigner des ressources qui pourraient être exploitées avec profit si l'on ne prend pas les mesures connexes pour favoriser la mise en exploitation de ces ressources. Le PNUD doit donc s'orienter vers une vaste mobilisation de capitaux pour que les investissements ne posent plus de problèmes. L'aide du PNUD serait surtout appréciée dans le financement de petits projets, auxquels les investisseurs montrent peu d'intérêt du fait qu'ils nécessitent de faibles investissements. Cependant, ces projets constituent souvent un maillon important dans la chaîne du développement et seule une organisation telle que le PNUD est à même d'assurer la continuité de ce développement. La délégation sénégalaise prend bonne note des mesures opérationnelles immédiates que le Directeur du PNUD a l'intention d'adopter pour favoriser les investissements consécutifs.

25. La délégation sénégalaise appuiera le projet de résolution A/C.2/L.1146. Les arguments selon lesquels une telle mesure détruirait l'équilibre du Conseil ne sont pas convaincants. Les pays dispensateurs d'aide et les pays bénéficiaires ont le même droit d'être entendus, et la diversité et le nombre des pays qui reçoivent actuellement une assistance justifient un élargissement du Conseil. La délégation sénégalaise appuiera aussi le projet de résolution A/C.2/L.1145.

26. M. GATES (Nouvelle-Zélande) se joint à ceux qui l'ont précédé pour remercier le Directeur de sa déclaration, qui fait ressortir comment le PNUD s'est développé sous sa direction.

27. Le Gouvernement néo-zélandais s'intéresse particulièrement à l'expansion géographique du PNUD et se rend compte qu'une des principales difficultés auxquelles s'est heurté le Directeur a été de répartir les ressources aussi largement que possible sans réduire l'efficacité des programmes. Il est satisfaisant de noter que le PNUD a récemment étendu ses activités dans le Pacifique. Les communautés du Pacifique sont très petites mais elles ont souvent grand besoin d'une aide extérieure en raison de leur isolement. Il leur est très difficile, du fait qu'elles manquent de cadres administratifs, de se passer des services des personnes qui leur permettraient de retirer le profit maximal du système des Nations Unies pour le développement. M. Gates espère que les services consultatifs et techniques des Nations Unies aideront les gouvernements de cette région à présenter leurs priorités et leurs projets d'une manière qui les fasse accepter. La délégation néo-zélandaise se félicite des trois projets régionaux que le PNUD entreprend dans la région du Pacifique et des autres projets qu'il entreprend dans de nombreux territoires des îles. Elle espère que le PNUD poursuivra ses activités dans la région.

28. Pour ce qui est du projet de résolution A/C.2/L.1150, si M. Gates désire lui aussi voir s'accroître plus rapidement les ressources dont dispose le PNUD, toute augmentation des chiffres indicatifs de planification doit être fondée, à son avis, sur les résultats obtenus plutôt que sur des espérances injustifiées. Des chiffres exagérément optimistes troubleraient le processus de planification du développement. La délégation néo-zélandaise espère donc que les auteurs du projet de résolution n'insisteront pas pour qu'on procède à un vote et qu'il leur suffira que le Gouvernement néo-zélandais et d'autres gouvernements leur donnent l'assurance qu'ils s'efforceront d'atteindre les objectifs de la

Stratégie du développement le plus rapidement possible, compte tenu des divers facteurs que les gouvernements dispensateurs doivent prendre en considération lorsqu'ils allouent des ressources à divers programmes. Si les pays bénéficiaires et la Direction du PNUD montraient qu'ils s'efforcent de retirer le maximum de profit des ressources qu'ils peuvent raisonnablement espérer, cela influencerait vraisemblablement sur le montant de la contribution du Gouvernement néo-zélandais.

29. Etant donné les dépenses d'administration croissantes du PNUD, M. Gates espère que le Conseil d'administration et le Directeur examineront très soigneusement les frais généraux du système tout entier pour s'assurer qu'ils restent proportionnés à ceux des autres organismes multilatéraux et à ceux des programmes bilatéraux. Il serait utile que le Conseil d'administration, lorsqu'il approuve les programmes par pays, dispose d'une analyse des frais généraux entraînés par les diverses sortes d'activités du PNUD. La délégation néo-zélandaise espère que le fait qu'on aura davantage recours à des sous-traitants permettra à la fois aux organisations et au PNUD de réduire les dépenses d'administration. Une plus grande extension géographique est souhaitable; il conviendrait de s'efforcer de donner plus équitablement aux entreprises de tous les pays membres la possibilité d'obtenir des contrats.

30. La délégation néo-zélandaise n'a pas d'opinion arrêtée sur la question de l'élargissement de la composition du Conseil d'administration. Si elle estime en général que les organes directeurs deviennent moins efficaces à mesure qu'ils deviennent plus importants, elle reconnaît qu'il est quelquefois nécessaire de mettre en balance la possibilité d'une efficacité réduite et des considérations de confiance politique dans l'organe en question. S'il avait été possible à tous les groupes régionaux d'établir un système de roulement équitable, il n'y aurait peut-être pas eu besoin d'envisager d'augmenter le nombre des membres. En général, la prolifération et l'expansion des organes de l'ONU ont atteint le point où de nombreux petits pays ont des difficultés à trouver assez de représentants aux niveaux supérieur ou technique. Dans certains cas, le principe de la représentation géographique équitable est observé seulement pour la forme et le véritable travail continue d'être accompli par le petit groupe de pays qui avait l'initiative au sein de l'organe lorsque la composition de l'organe était plus réduite. La délégation néo-zélandaise accepte qu'on mette cette question aux voix à la présente session de l'Assemblée générale, mais elle estime qu'il faut tenir compte en premier lieu des possibilités de représentation.

31. La Nouvelle-Zélande soutient les objectifs du Programme des Volontaires des Nations Unies, qui peut apporter une contribution utile au développement international, particulièrement dans le cadre de l'assistance du PNUD. Le programme a commencé à être appliqué de manière satisfaisante en 1971. Le manque de volontaires adultes qualifiés en Nouvelle-Zélande, qui a affaibli le programme bilatéral de volontaires de ce pays l'empêche actuellement de participer directement au Programme des Nations Unies, mais la Nouvelle-Zélande continuera à le suivre avec intérêt et coopérera dans toute la mesure possible.

32. M. ALARCÓN (Cuba) rend hommage au Directeur du PNUD pour le dévouement et l'idéalisme avec lesquels il a servi la cause du développement et il exprime l'espoir que le successeur de M. Hoffman sera son digne émule.

33. Le représentant de Cuba rappelle qu'on avait envisagé de réorganiser le PNUD de manière à lui permettre d'entreprendre un volume d'activités deux fois plus important qu'auparavant. Il est regrettable que ses ressources ne se soient pas assez accrues pour permettre d'atteindre cet objectif. Pendant l'année en cours, on a commencé à appliquer le nouveau système de programmation par pays. La délégation cubaine attache la plus grande importance à ce système, car les problèmes complexes du sous-développement ne peuvent être pleinement compris que par les pays qui luttent pour les surmonter. Dans l'application de la programmation par pays il faut veiller soigneusement à respecter le principe de la souveraineté nationale, de telle sorte que les autorités des pays recevant une assistance internationale aient l'ultime pouvoir de décision en ce qui concerne les priorités nationales et le genre de coopération dont ils souhaitent bénéficier. Le PNUD a été conçu comme un programme intergouvernemental d'activités exécutées par des Etats souverains et égaux, pour lequel les décisions à l'échelon local doivent être prises par les gouvernements participant au Programme et la politique d'ensemble doit être décidée par l'organe intergouvernemental, le Conseil d'administration – et tel le PNUD doit rester. A ce propos, le représentant de Cuba fait observer qu'il faut se garder de confondre les activités du PNUD avec celles de la BIRD ou des entreprises privées, si l'on veut qu'il ne perde pas ses caractéristiques essentielles.

34. Il convient de souligner que le Conseil d'administration n'a pas encore achevé d'examiner tous les aspects du nouveau système et qu'il reste beaucoup à faire. Le Conseil jouera un rôle fondamental dans le système révisé, surtout au début. Il a le devoir de veiller à ce que les principes décidés par l'Assemblée générale soient pleinement appliqués. M. Alarcón souligne la nécessité de poursuivre et de renforcer le processus de décentralisation dans le mécanisme administratif du Programme. Au Conseil d'administration, les pays en voie de développement ont insisté sur l'importance des représentants résidents en tant qu'élément central de l'administration future du Programme. Le système centralisé qui était en vigueur auparavant témoignait d'un certain manque de souplesse qui a gravement nui à la capacité du Programme d'accorder une aide aux pays en voie de développement.

35. En ce qui concerne l'allocation des ressources, le représentant de Cuba note que depuis l'adoption du consensus, la direction du Programme s'est occupée activement de compiler les chiffres indicatifs de planification. Dans le processus qui consiste à déterminer ces chiffres, il y a deux points à garder présents à l'esprit : le premier est la nécessité de tenir compte des besoins des pays en voie de développement les moins avancés; le second est la nécessité de corriger les déséquilibres d'origine historique. M. Alarcón espère que la direction du Programme tiendra pleinement compte de ces considérations et des opinions exprimées par les membres du Conseil d'administration. A cet égard, il attire l'attention sur le projet de décision soumis par Cuba à la douzième session du Conseil d'admini-

stration (E/5043/Rev.1, annex IV). Il est de la plus grande importance que les critères appliqués dans le calcul des chiffres indicatifs de planification s'inspirent des directives fixées dans le consensus et des opinions exprimées dans différentes instances internationales et notamment à l'Assemblée générale; la proposition cubaine visait à éviter que les chiffres indicatifs de planification ne soient calculés seulement d'après des facteurs mathématiques; en fait, il convient de tenir compte d'autres éléments du problème complexe du sous-développement, notamment des efforts entrepris par les pays en voie de développement pour assurer leur propre progrès économique et social, des changements internes auxquels procèdent ces pays afin de pouvoir profiter davantage de l'assistance internationale et des différences de leur évolution historique, qui ont une incidence sur la mesure dans laquelle ils peuvent participer à la coopération internationale.

36. Maintenant que le PNUD a atteint un stade nouveau, fort complexe, dans l'application du nouveau mécanisme relatif aux programmes, il est plus important que jamais de faire en sorte qu'il continue à fonctionner comme organe intergouvernemental dirigé par un conseil d'administration d'Etats souverains et égaux.

37. M. TEMBOURY (Espagne) dit qu'au cours de l'année qui s'est écoulée depuis le consensus, le PNUD a pris d'importantes mesures pour le mettre en application, mais qu'il n'en a pas moins d'autres décisions importantes à prendre, notamment la détermination des chiffres indicatifs de planification ainsi que la prompte adoption du projet de statut unique. Il faudra l'accord de tous les Etats participants pour que ces décisions soient prises ainsi que d'autres. Pour l'examen des chiffres indicatifs de planification, la délégation espagnole estime qu'il faudrait insister non seulement sur les réalisations de chaque gouvernement et sa capacité d'appliquer ses politiques de développement, mais encore sur les mesures spéciales devant être prises en faveur des pays en voie de développement les moins avancés.

38. Egalement prioritaire est la question de la codification des règlements, afin de supprimer le maquis de textes législatifs dans laquelle se trouve la Direction du PNUD; les décisions prises à ce sujet devront tenir compte à la fois des vues échangées au cours des débats du Conseil d'administration et de celles des gouvernements.

39. La proposition d'élargir le Conseil d'administration est intéressante et mérite d'être soigneusement examinée. Peut-être le Conseil devrait-il être plus représentatif du fait de l'accroissement des ressources du PNUD, mais il convient toutefois de veiller à ce qu'un équilibre convenable soit maintenu et à ce que les opérations normales du PNUD ne soient pas perturbées.

40. La délégation espagnole continuera avec la même ouverture d'esprit à apporter un large soutien au Fonds d'équipement. Elle espère qu'on trouvera rapidement le moyen de concilier les divergences qui subsistent afin que le fonctionnement du Fonds puisse commencer.

41. Peut-être le Programme des Volontaires des Nations Unies devrait-il être plus souple pour tenir compte de

situations particulières, et reposer sur des assises plus larges pour recevoir une application pratique. La délégation espagnole a l'intention de voter pour le projet de résolution A/C.2/L.1145.

42. L'Espagne tient à exprimer sa profonde gratitude au Directeur pour ce qu'il a fait en faveur du développement et espère qu'il continuera à être une source d'inspiration pour le Programme.

43. Dato'CHUA (Malaisie) rend hommage au Directeur du PNUD pour les services qu'il a rendus à la cause du développement. Le PNUD ne fournit pas une aide de grande ampleur à la Malaisie, mais celle-ci attache une grande importance à son assistance qui traduit dans les faits une aspiration et matérialise une coopération dynamique et à vocation de plus en plus universelle. La délégation malaisienne espère que le PNUD continuera à bénéficier d'un appui croissant afin que ses possibilités soient mieux exploitées et que des pays aux faibles ressources comme la Malaisie puissent accéder plus facilement aux avantages découlant de ses activités.

44. La délégation malaisienne appuie la proposition qui tend à augmenter la participation des Etats Membres au Conseil d'administration du PNUD, car cette mesure contribuerait à rendre le Conseil plus représentatif et plus efficace. Aussi figure-t-elle parmi les auteurs du projet de résolution A/C.2/L.1146, qui, espère-t-elle, sera adopté par la Commission. Dato'Chua n'a pas de grave objection contre un nouvel examen du nombre exact de sièges dont le Conseil doit être augmenté, si tel est le vœu général de la Commission, à condition toutefois qu'il ait la latitude d'examiner toute nouvelle proposition avec les autres auteurs du projet de résolution et pourvu que cette proposition prenne en considération le principe de la répartition géographique équitable des sièges.

45. Le lancement du Programme des Volontaires des Nations Unies est un autre témoignage de la volonté de la communauté internationale de mettre en pratique certains des idéaux les plus élevés consacrés par la Charte des Nations Unies. S'il est appliqué de manière efficace, le programme apportera une nouvelle contribution aux efforts déployés en matière de développement par les pays à faible revenu. La délégation malaisienne aimerait que le programme soit élargi de façon continue afin que les avantages maximaux puissent en être tirés. Aussi recommande-t-elle à la Commission le projet de résolution A/C.2/L.1145, dont elle est coauteur.

46. M. PORTELA PICO (Argentine) associe sa délégation aux hommages rendus au Directeur à l'occasion de son départ à la retraite. Il espère que la communauté internationale continuera à bénéficier des conseils de M. Hoffman pour la poursuite de la tâche difficile qui consiste à mettre tous les pays en mesure de profiter des bienfaits de la civilisation.

47. Le PNUD est l'un des programmes les plus efficaces de l'ensemble des organismes des Nations Unies. L'Argentine a bénéficié de projets de préinvestissement visant à encourager tant des investissements nationaux que des investissements de la BIRD, de la Banque interaméricaine

de développement et d'autres sources. Des projets spéciaux ont porté sur l'évaluation des ressources naturelles, la formation du personnel, la recherche scientifique et technique, le développement régional et l'augmentation de la production. Plus de 150 experts envoyés par des organisations internationales ont exercé leur activité en Argentine au cours des 12 derniers mois et un nombre encore plus important de techniciens argentins travaillent dans divers pays, notamment en Amérique latine, dans le cadre du système du PNUD. L'Argentine a fourni des moyens et installations pour que 167 boursiers de diverses nationalités, envoyés par des organisations internationales, reçoivent une formation technique dans divers établissements.

48. Pour que le PNUD continue à fournir l'assistance nécessaire aux pays en voie de développement, il faut que les contributions qui lui sont versées augmentent de manière à lui permettre de poursuivre l'exécution des programmes en cours et de lancer les projets plus nombreux qui sont actuellement à l'étude. La délégation argentine est convaincue que les pays développés continueront à apporter leur appui, et elle partage l'espoir exprimé par M. Hoffman qu'en 1976 les contributions au Programme atteindront au moins le chiffre total de 500 millions de dollars.

49. M. Portela Pico juge préoccupantes les difficultés auxquelles se heurte le Fonds d'équipement pour entrer dans la phase opérationnelle de ses activités. La cause principale de ce retard est le manque de ressources financières; aussi appuie-t-il les mesures proposées par d'autres délégations pour permettre au Fonds d'aller de l'avant. Il faut espérer qu'à l'avenir le nombre des pays bénéficiant des activités du Fonds augmentera.

50. Le Programme des Volontaires des Nations Unies a accompli des progrès considérables depuis la date récente de sa création. La délégation argentine est heureuse que ce programme donne aux jeunes l'occasion de participer au processus du développement. Ce programme augmentera également les ressources humaines dont disposent les programmes d'aide multilatérale.

51. D'autre part, M. Portela Pico accueille favorablement la programmation par pays, qui permettra à chaque pays d'exécuter ses programmes en tenant compte de ses besoins les plus urgents. La programmation par pays renforcera un nombre important de projets pour lesquels une programmation à long terme est nécessaire, à condition que ceux-ci soient suffisamment souples pour s'adapter à l'évolution de la technique.

52. Le représentant de l'Argentine espère que la Commission adoptera le projet de résolution A/C.2/L.1146.

53. M. SIRIWARDENE (Ceylan) rend hommage au Directeur du PNUD pour ses longues années de service assidu ainsi que pour la détermination et le dévouement avec lesquels il a aidé les pays en voie de développement.

54. Les pays en voie de développement sont devenus largement tributaires du PNUD, qui est l'organe particulièrement approprié pour dispenser l'assistance multilatérale, et le Programme est devenu indispensable pour la

réalisation des objectifs de chaque pays aussi bien que des buts de la deuxième Décennie du développement.

55. La délégation ceylanaise appuie la réorganisation administrative actuellement en cours au sein du PNUD, et espère qu'elle aura pour résultat un resserrement des liens avec les gouvernements des divers pays et une meilleure coordination des activités des institutions spécialisées. La programmation par pays est le moyen non seulement de rendre plus effective l'assistance du PNUD, mais aussi de permettre une utilisation plus efficace de ses ressources. Il importe que les programmes aient une influence notable sur la vie économique et sociale du pays intéressé. C'est aux pays eux-mêmes qu'il convient de laisser dans une large mesure la détermination des priorités nationales, sinon les ressources ne pourraient pas toujours être utilisées de la manière la plus efficace. Dans son rôle consultatif, le PNUD doit tenir compte de la situation particulière de chaque pays, afin que le développement économique porte vraiment ses fruits.

56. La proposition d'élargir le Conseil d'administration est fort raisonnable, car elle vise à rendre le Conseil plus représentatif. Il se peut, ainsi que le redoutent certaines délégations, que l'élargissement du Conseil le rende moins efficace et réduise les chances d'une augmentation des contributions du PNUD, mais la délégation ceylanaise n'a pas d'objection de principe à l'élargissement envisagé et espère que toute divergence d'opinion sur cette question pourra être résolue par de nouvelles négociations.

57. Le représentant de Ceylan se plaît à constater que le Commissaire à la coopération technique a déployé tous les efforts pour élargir le programme des Nations Unies en tenant compte des importants changements qui ont été accomplis au sein du PNUD. A cet égard, si les chiffres indicatifs de planification montrent que le PNUD a augmenté assez sensiblement son appui aux opérations à Ceylan, il convient de tenir compte de certains faits, comme l'augmentation des frais d'experts et l'allongement des retards survenus dans le recrutement des institutions spécialisées, qui ont en fait réduit les avantages tirés par Ceylan.

58. Les pays en voie de développement comptent beaucoup que les pays donateurs appuieront activement le Fonds d'équipement des Nations Unies. S'il fonctionne bien, le Fonds soutiendra l'élan des divers programmes de développement et contribuera au succès de la deuxième Décennie du développement.

59. L'idée qui est à la base du Programme des Volontaires des Nations Unies est fort judicieuse, et Ceylan a accepté de l'appuyer de manière générale. Des chevauchements peuvent se produire entre l'assistance fournie au titre du programme et l'assistance technique déjà fournie; aussi la délégation ceylanaise tient-elle à ce que le plan soit formulé de manière plus détaillée. Cela fait, Ceylan envisagera la possibilité de fournir des volontaires. Cependant, il est encore trop tôt pour préciser dans quelle mesure il pourra participer; sa participation dépendra de la manière dont les demandes d'assistance seront finalement présentées.

60. En dépit de tous les efforts que le PNUD a déployés, il faut constater l'existence de certaines tendances inquié-

tantes. Il est devenu évident au cours des 10 dernières années que le problème de l'emploi et de la répartition du revenu ne peut être réglé par la seule croissance économique, mais qu'il dépend également d'une répartition plus équitable des moyens de production et des richesses nouvellement créées. Comme le Directeur du PNUD l'a indiqué, la complexité croissante du processus de développement signifie que de telles réformes sociales sont non seulement des obligations morales et politiques mais aussi des stimulants très importants pour la productivité elle-même.

61. M. HOEUR LAY INN (République khmère) rend hommage au Directeur du PNUD pour l'œuvre qu'il a accomplie en faveur du développement, œuvre dont son propre pays a bénéficié. La République khmère partage le désir d'intégration régionale exprimé par M. Hoffman; c'est pourquoi elle a adhéré à la Banque asiatique de développement et va présider le Centre asiatique d'administration du développement pendant l'exercice 1971-1972.

62. Le barrage de Prek Thnot, à la construction duquel le PNUD a participé, a été l'objet d'une attaque criminelle de la part des impérialistes vietcong et nord-vietnamiens, qui, dans la nuit du 24 au 25 septembre 1971, ont causé d'importants dégâts sur le chantier. Les agresseurs vietcong et nord-vietnamiens devraient être condamnés énergiquement pour l'acte qu'ils ont ainsi perpétré, afin de les dissuader de s'attaquer à l'avenir aux projets réalisés par les Nations Unies.

63. La délégation khmère appuie le projet de résolution A/C.2/L.1145, car elle estime que la participation active de la jeune génération à tous les aspects de la vie économique et sociale constitue une source importante de main-d'œuvre qualifiée pour le développement. Les immenses sacrifices consentis par la jeunesse khmère, qui, en masse, s'est mobilisée volontairement pour défendre son pays, ont convaincu la délégation khmère que les objectifs du Programme des Volontaires des Nations Unies ne seront atteints d'une façon satisfaisante qu'avec le concours des jeunes.

64. La délégation khmère souscrit aux vues exprimées par certaines délégations concernant la nécessité pour les pays intéressés de participer à la programmation des projets de l'ONUDI et d'autres projets de développement. C'est dans cet esprit que la République khmère a créé un ministère du développement, qui est dirigé actuellement par un membre du Cabinet. En appelant l'attention sur ce point, M. Lay Inn tient à dissiper les craintes exprimées selon lesquelles les programmes seront exécutés avec lenteur s'ils ne sont pas placés sous la surveillance de hauts fonctionnaires.

65. M. KOTOBALAVU (Fidji) déclare que le Directeur du PNUD a justement souligné que la sous-utilisation des ressources humaines et naturelles constitue l'obstacle principal qui s'oppose au développement social et économique des pays à faible revenu. Le PNUD doit donc avoir pour objectif fondamental d'aider ces pays à mettre ces ressources pleinement en valeur.

66. Les Fidji, tout en reconnaissant que chaque pays doit être responsable au premier chef de son développement

social et économique, s'efforcent, dans le cadre de leur sixième plan quinquennal actuellement en cours de réalisation, d'encourager les progrès dans ces domaines et nécessitent pour ce faire une aide de l'étranger sous forme d'investissements et de compétences et connaissances techniques. Le Gouvernement et le peuple fidjiens sont extrêmement reconnaissants au PNUD pour l'aide qu'il leur accorde dans des domaines tels que le développement de la riziculture, du boisement et de la pêche, des communications, des services sociaux et du tourisme.

67. La délégation fidjienne est particulièrement heureuse de constater que l'aide au développement fournie dans le cadre du PNUD et d'autres programmes se matérialise dans un esprit de solidarité unissant les pays développés et les pays en voie de développement. Elle accueille également avec satisfaction le système de la programmation par pays et est convaincue que cette formule permettra aux activités du PNUD de répondre véritablement aux besoins et de respecter l'ordre de priorité des pays bénéficiaires. Elle note avec intérêt que des experts sont recrutés sur une base géographique aussi large que possible et qu'environ un tiers d'entre eux sont des ressortissants des pays bénéficiaires eux-mêmes. Il importe que les experts non seulement possèdent les qualifications requises sur les plans technique et individuel, mais encore qu'ils soient aptes à adapter leurs compétences aux conditions locales et à amener la population locale à assumer la responsabilité de son propre développement.

68. Le représentant des Fidji prend note avec satisfaction du caractère régional d'un certain nombre de projets du PNUD dans la région du Pacifique sud et exprime l'espoir que se poursuivra la coopération étroite qui s'est instaurée entre le PNUD et la Commission du Pacifique sud dans le cadre d'une enquête en cours sur le tourisme et les transports dans la région.

69. M. Kotobalavu conclut en rendant hommage au Directeur du PNUD pour le dévouement avec lequel il s'efforce d'améliorer la situation sociale et économique des régions en voie de développement.

70. M. ALWAN (Irak), au nom de sa délégation, exprime sa sincère gratitude au Directeur du PNUD pour la direction judicieuse qu'il a toujours exercée.

71. La juste préoccupation dont la coopération en vue du développement a fait l'objet au cours de la première Décennie du développement a conduit le Conseil d'administration à adopter un consensus sur la capacité du système des Nations Unies pour le développement. Le fait qu'à la méthode de programmation par projet s'est substitué le principe de la programmation par pays et de la décentralisation permettra sans aucune doute d'instaurer un dialogue utile entre le PNUD et les pays bénéficiaires.

72. Les efforts consacrés à la réalisation d'un monde où rien ne manque sont contrecarrés par le fait que les nations les plus riches affectent environ 200 milliards de dollars par an à l'armement et moins de 15 milliards de dollars à la lutte contre la misère, et que leurs contributions au Programme sont loin de répondre aux attentes. De plus, elles préfèrent attribuer les ressources dans le cadre de

programmes bilatéraux, que sous-tendent toujours des considérations politiques et militaires et qui sont contraires à l'esprit d'internationalisme qui caractérise la solidarité unique que le PNUD représente. Etant donné que l'objectif fondamental de la coopération pour le développement international est la réalisation de la paix dans la justice, il est particulièrement regrettable que certaines organisations du système des Nations Unies jugent bon d'aider un pays qui occupe le territoire de trois Etats Membres et dont la politique a été condamnée sans équivoque dans plusieurs résolutions des Nations Unies. Comme il est indiqué dans le document A/8356, il est particulièrement scandaleux que la BIRD, en violation de ces résolutions, ait accordé en juillet 1971 un prêt destiné à améliorer le réseau routier d'un Etat Membre provocateur contre lequel doivent être appliquées les dispositions du Chapitre VII de la Charte et qui doit être exclu de l'Organisation.

73. Bien que le Gouvernement irakien comprenne que le Programme des Volontaires des Nations Unies en soit encore à ses débuts, il a contribué au Fonds bénévole spécial, car il est convaincu que ce programme sera réalisé de façon efficace sous la direction compétente de son coordonnateur. L'emplacement du bureau de coordonnateur près des pays en voie de développement qui nécessitent les services des volontaires accroîtra l'efficacité du programme et réduira les frais de voyage que le Fonds ne peut assumer. Enfin, la délégation irakienne appuie sans réserve le projet de résolution A/C.2/L.1146 demandant l'élargissement du Conseil d'administration du PNUD.

74. M. DIABATÉ (Guinée) rend hommage au dévouement du Directeur sortant du PNUD.

75. Le Gouvernement guinéen apprécie la haute qualité de l'œuvre accomplie par le PNUD. Néanmoins, la coopération et la solidarité internationales véritables dépendent de la suppression des problèmes économiques qui ne peuvent plus être résolus par les concessions limitées traditionnelles et les mesures isolées qui sont généralement proposées dans les réunions internationales. Conformément à la Charte d'Alger, ce qu'il faut c'est une refonte fondamentale de la structure de l'économie mondiale par le déploiement d'efforts concertés de la part des pays développés et des pays en voie de développement.

76. La délégation guinéenne appuie la proposition tendant à élargir le Conseil d'administration du PNUD, étant donné que le nombre des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies a considérablement augmenté depuis la création du PNUD, en 1965; cet élargissement accroîtra la possibilité pour le PNUD de remplir le rôle important qui lui revient dans la réalisation des objectifs et des politiques générales de la Stratégie.

77. Le Gouvernement guinéen attache une importance particulière à l'industrialisation et espère que les projets de développement industriel seront prioritaires et que le PNUD attribuera une part importante de ses nouvelles ressources par le truchement de l'ONUDI.

78. M. Diabaté réaffirme l'adhésion de sa délégation aux principes fondamentaux de l'établissement d'un Programme des Volontaires des Nations Unies, tels qu'ils sont énoncés

dans la résolution 2659 (XXV) de l'Assemblée générale. Il faut assurer le respect de la souveraineté des gouvernements qui bénéficieront des services des volontaires.

79. Au moment où l'Organisation des Nations Unies s'efforce d'assurer une coopération internationale dynamique dans le domaine économique, l'exclusion du PNUD des pays développés comme la République démocratique allemande est une erreur, étant donné la contribution importante que ces pays peuvent apporter dans ce domaine.

80. Enfin, le représentant de la Guinée, au nom de sa délégation, exprime sa gratitude pour l'aide que le PNUD fournit à son pays en collaboration avec d'autres organismes internationaux.

81. M. BENCHEIKH (Algérie) rend hommage au remarquable travail accompli par le PNUD sous la supervision dévouée de son Directeur.

82. Abordant l'examen des rapports du Conseil d'administration du PNUD sur ses onzième et douzième sessions, il déclare que le Conseil devrait étudier comment réduire les frais d'administration du Programme, lesquels sont trop élevés par rapport à ceux d'autres organes des Nations Unies. La délégation algérienne a pris note des mesures adoptées par le Directeur pour renforcer les procédures générales du Programme. Il est essentiel de faire que le Programme soit doté des moyens financiers et humains qui lui permettront de doubler l'ampleur d'ici à 1975 pour le bien des pays développés comme des pays en voie de développement.

83. Le plan de développement national de l'Algérie pour la période 1970-1973 prévoit des investissements devant porter le taux de croissance annuelle à près de 9 p. 100. Le secteur industriel bénéficiera de 45 p. 100 de ces crédits, qui seront affectés au développement des industries sidérurgiques et chimiques algériennes. Le PNUD apporte à l'Algérie un concours appréciable dans des domaines tels que le développement de la production céréalière et maraîchère et de la pêche, ainsi que dans ceux de la formation et du développement régional. Le Programme alimentaire mondial contribue à un vaste programme d'emploi rural dans l'Est algérien. Le PNUD participe aussi au financement d'études des ressources en eau dans le Sahara septentrional. L'Algérie a été choisie comme pays pilote pour un certain nombre de projets opérationnels et croit fermement à ce type de coopération internationale dont les résultats commencent à voir le jour. M. Bencheikh lit une déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Algérie où celui-ci souligne la part que prend son pays à cette coopération qui aura, à son avis, des résultats profitables pour l'ensemble de la communauté internationale.

84. Enfin, la délégation algérienne déclare appuyer le projet de résolution concernant l'augmentation du nombre des membres du Conseil d'administration du PNUD (A/C.2/L.1146).

85. M. TOMEH (République arabe syrienne) déclare que le Gouvernement et le peuple syriens souhaitent rendre hommage au Directeur sortant du PNUD pour son dévoue-

ment à la cause du développement dans tous les pays moins développés. L'œuvre qu'il a commencée continuera à servir aux générations futures.

86. M. PESMAZOGLU (Grèce) regrette de voir le Directeur du PNUD prendre sa retraite. La délégation grecque reconnaît la haute qualité de son œuvre et lui est particulièrement reconnaissante des efforts qu'il a faits en faveur de la Grèce.

87. M. HOFFMAN (Directeur du Programme des Nations Unies pour le développement) déclare qu'il ne peut trouver suffisamment de mots pour exprimer aux représentants toute sa gratitude pour les paroles aimables qu'ils lui ont adressées. Il signale que le mérite des succès remportés par le PNUD revient également à ses très capables collaborateurs.

88. M. Hoffman tient à insister sur deux points importants : d'abord, il est indispensable que les Etats continuent de s'efforcer d'accroître régulièrement leur produit national brut; ensuite, il est remarquable que les pays développés et les pays en voie de développement soient d'accord sur le fait que le PNUD doit avoir pour objectif principal d'accélérer le développement. C'est cette collaboration authentique qui a donné sa force au Programme. D'autres problèmes qui exigent d'urgence qu'on leur prête attention sont le chômage, le sous-emploi, l'explosion démographique, la malnutrition. M. Hoffman suit avec un intérêt particulier le déroulement d'un projet entrepris au Mexique pour élever la teneur en protéines du maïs; le succès, qui semble imminent, profitera à des millions d'enfants du monde que la carence protéique voue à un retard physique et mental.

89. Le budget de 500 millions de dollars que le PNUD s'est fixé comme objectif est réaliste si les nations doivent continuer de collaborer et si l'on se rappelle qu'on peut affecter à un meilleur usage les sommes d'argent considérables actuellement gaspillées dans le monde entier. M. Hoffman ne saurait trop souligner l'importance des activités de préinvestissement qui doivent permettre de fonder tout investissement sur des bases solides; pour que ces activités soient constructives, il faut qu'on y affecte davantage de personnel qualifié et de moyens techniques. La meilleure façon de garantir le progrès est d'entreprendre un effort concerté dans ce sens.

90. M. NARASIMHAN (Directeur adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement) déclare que les débats relatifs au PNUD ont été d'une qualité élevée et seront d'une grande utilité pour sa Direction. Toutes les observations ont été soigneusement notées et la Direction fera de son mieux pour suivre les conseils qui lui ont été donnés.

91. M. Narasimhan tient à rendre hommage au Directeur du PNUD pour son dévouement à la cause du développement. Cependant, le plus grand hommage qu'ait reçu M. Hoffman lui a été rendu lorsque les différents participants aux débats ont annoncé que leurs gouvernements augmenteraient notablement leurs contributions au PNUD lors de la prochaine Conférence pour les annonces de contributions.

92. On a beaucoup parlé de la réorganisation du PNUD au cours des débats. La Direction a déjà eu plusieurs fois l'occasion d'examiner le fonctionnement du nouveau système : elle a eu notamment différentes réunions avec des représentants des institutions spécialisées et tout semble fonctionner à merveille. Il n'y a pas quatre programmes d'assistance différents mais un seul programme coordonné, administré par l'intermédiaire de quatre bureaux régionaux.

93. Il est devenu évident que l'exercice de programmation par pays, que le PNUD a prévu d'introduire dans tous les pays en 1973, devra être mis en place plus progressivement, dans l'intérêt des pays en cause et pour mieux assurer la participation des institutions. La Direction du PNUD espère pouvoir présenter aux futures sessions du Conseil d'administration des renseignements concernant l'application de la programmation par pays.

94. Evoquant la question des chiffres indicatifs de planification, M. Narasimhan déclare que le fait qu'aucun pays en voie de développement ne semble pleinement satisfait des ressources qu'on se propose de lui affecter est peut-être une preuve de l'impartialité du Directeur. Il admet cependant qu'il faudrait davantage de ressources, en particulier, pour les pays les moins avancés et il espère que le taux d'accroissement des ressources dépassera les 9,6 p. 100 prévus. La Direction, qui attend avec beaucoup d'intérêt les résultats de la prochaine Conférence pour les annonces de contributions, espère que le Conseil d'administration lui donnera des conseils sur les critères à appliquer pour calculer les chiffres indicatifs de planification.

95. M. Narasimhan s'associe à diverses délégations pour regretter la grande insuffisance des ressources affectées au Fonds d'équipement des Nations Unies.

96. Il rappelle par ailleurs qu'à sa douzième session le Conseil d'administration avait demandé à tous les gouvernements de présenter leurs vues sur le projet de statut unique du Programme. Très peu de gouvernements ont répondu à cet appel, et le Directeur adjoint du PNUD espère recevoir nombre d'autres suggestions constructives avant que le Conseil d'administration ne réexamine cette question.

97. On a mentionné le fait que certains pays ne peuvent participer et contribuer au Programme. Pour sa part, le Directeur ne serait que trop heureux de recevoir des contributions supplémentaires, mais c'est là une question dont il appartient aux organes intergouvernementaux et délibérants appropriés de décider.

98. Plusieurs délégations ont évoqué la nécessité de prévoir davantage de projets d'industrialisation. La Direction aimerait voir entreprendre un plus grand nombre de projets de ce genre et fait ce qu'elle peut pour les encourager, mais le pouvoir de décision dans ce domaine appartient en dernier ressort aux pays en voie de développement eux-mêmes; les représentants résidents chercheront cependant sans nul doute à attirer l'attention des gouvernements sur les avantages des projets d'industrialisation. L'intérêt que la Direction porte à cette question apparaît dans la décision prise par le Conseil d'administration d'affecter des ressources aux services industriels spéciaux et

de financer la création de postes de conseillers industriels principaux dans un certain nombre de pays en voie de développement. Le Directeur a conclu un accord avec le Directeur exécutif de l'ONUDI touchant l'augmentation régulière du nombre de ces conseillers. Touchant la question des agents d'exécution des projets, il est dit au paragraphe 39 du consensus que le Directeur consultera dans chaque cas le gouvernement intéressé sur le choix de l'agent par lequel l'assistance du Programme matérialisera chaque projet. Lorsque plusieurs organisations sont compétentes dans un domaine donné, le Directeur est tenu de se conformer aux désirs du gouvernement intéressé; néanmoins, la Direction fait de son mieux pour encourager les pays en voie de développement à recourir aux services de l'ONUDI chaque fois que possible.

99. Le Coordonnateur du Programme des Volontaires des Nations Unies fera une déclaration concernant ce programme lorsqu'une décision aura été prise sur le projet de résolution A/C.2/L.1145. Toutefois, le Directeur adjoint comme le Coordonnateur ont trouvé très utiles les observations faites par les délégations sur ce sujet. Le programme des volontaires représente un effort de coopération véritable puisque les pays en voie de développement comme les pays développés doivent fournir des volontaires. M. Narasimhan se réjouit qu'il soit demandé dans le projet de résolution que les institutions spécialisées et d'autres organisations du système des Nations Unies coopèrent au Programme des Volontaires des Nations Unies.

100. Le développement est une entreprise commune à laquelle participent de concert les pays en voie de développement, les pays développés, la Direction et le Conseil d'administration du PNUD ainsi que les pays donateurs et bénéficiaires. Le Directeur adjoint espère que l'indispensable coopération entre toutes les parties intéressées se poursuivra à l'avenir.

101. Le PRÉSIDENT rappelle que l'Assemblée générale adopte chaque année une résolution par laquelle elle prend acte des rapports du Conseil d'administration du PNUD. Il suggère que la Commission adopte le projet de résolution ci-dessous dont l'énoncé est conforme au texte des résolutions adoptées antérieurement sur ce point :

“L'Assemblée générale

Prend acte avec satisfaction des rapports du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement sur ses onzième et douzième sessions.”

Le Président déclare que, sauf objection, il considérera que la Commission veut adopter ce projet de résolution.

Il en est ainsi décidé.

102. Le PRÉSIDENT rappelle qu'à la 1386ème séance le représentant de l'Inde avait proposé d'inclure le paragraphe ci-dessous dans le rapport de la Commission sur la partie a du point 44 de l'ordre du jour, :

Au moment où M. Paul Hoffman allait abandonner ses fonctions de directeur du Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission a tenu à lui exprimer ses vifs remerciements et sa profonde gratitude pour son dévouement inlassable à la cause du développement économique et social dans le monde entier.”

Le Président déclare que s'il n'y a pas d'objection il considérera que la Commission désire adopter cette proposition par acclamation.

Il en est ainsi décidé.

103. Le PRÉSIDENT rappelle que de nombreuses délégations ont exprimé l'espoir que davantage de ressources

seraient mises à la disposition du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds d'équipement des Nations Unies; il rappelle aux membres qu'ils auront l'occasion de faire que ces espoirs deviennent réalité lors de la prochaine conférence pour les annonces de contributions au PNUD.

La séance est levée à 18 h 10.